



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre

**Délibération n°2023-44 : Présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat de l'Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB)**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 23 septembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

| Nombre de conseillers : | Exercice :<br>19   | Présents :<br>13 | Votants :<br>17 |
|-------------------------|--|------------------|-----------------|
| Présents :              | Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE |                  |                 |
| Représentés :           | Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE                               |                  |                 |
| Absents :               | Fabrice NOURY, Marie MAERTENS  |                  |                 |
| Secrétaire :            | Hélène MORONVALLE  |                  |                 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5711-1 et suivants,

Considérant l'obligation, pour les syndicats de communes et les syndicats mixtes, de transmettre à leurs communes membres leur rapport d'activité une fois par an,

Considérant la présentation de ce rapport par M. NAWROCKI aux membres du conseil municipal,

Sur présentation du rapport par à l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Article unique : prend acte du rapport d'activité qui lui a été présenté.

Bernard GLEIZE,  
  
Maire de Vauhallan



Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20230927-2023\_44-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023